

Espionnage

Treize citoyens de l'Union soviétique ont été identifiés dans ce complot. Deux ont déjà quitté le Canada et onze autres devront le quitter incessamment. Neuf sont des employés de l'ambassade soviétique, à Ottawa, un est employé du bureau soviétique du commerce extérieur, à Ottawa, et un autre est employé du secrétariat de l'Organisation de l'aviation civile, à Montréal. Non seulement le complot implique un nombre relativement important de personnes, mais l'opération a été soigneusement préparée, y compris des messages en code, rendez-vous clandestins, objets déguisés et paiements de \$30,500. Ce complot dure depuis le mois d'avril 1977. Cependant il a complètement avorté, et à aucun moment la sécurité nationale n'a été compromise.

[Traduction]

Les onze citoyens soviétiques sont:

Igor P. Vartanian, premier secrétaire, responsable des sports et des affaires culturelles, ambassade soviétique, Ottawa.

Nikolai M. Talanov, conseiller, ambassade soviétique, Ottawa.

Anatoly A. Mikhailin, agent du bureau soviétique du commerce extérieur, Ottawa.

Vadim A. Borishpolets, attaché (affaires consulaires), ambassade soviétique, Ottawa.

Vladimir L. Souvorov, deuxième secrétaire, ambassade soviétique, Ottawa.

Vladimir L. Oshkaderov, traducteur, Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Montréal.

Yevgeniy K. Koblov, commis, ambassade soviétique, Ottawa.

Gennadi V. Ivashkevitch, troisième secrétaire, ambassade soviétique, Ottawa.

Oleg D. Reztsov, attaché, ambassade soviétique, Ottawa.

Vera A. Reztsov, employée à la bibliothèque, ambassade soviétique, Ottawa.

Petr R. Lillenuurm, deuxième secrétaire (affaires consulaires), ambassade soviétique, Ottawa.

Voldemar P. Veber, ancien deuxième secrétaire à la direction consulaire, ambassade soviétique, Ottawa. Rentré en URSS en juillet 1977.

Andrei V. Krysin, économiste, bureau soviétique du commerce extérieur, Ottawa. Rentré en URSS en décembre 1977.

Au début de 1977, deux agents de renseignements soviétiques ont communiqué avec un membre de la Gendarmerie royale du Canada et lui ont offert une somme illimitée d'argent en échange d'espionnage en leur faveur. Ce membre de la force policière avait, lors d'une affectation antérieure, et dans l'exercice normal de ses fonctions, établi des contacts non suivis avec l'un des agents soviétiques mêlés à cette affaire. Pour établir les buts ultimes proposés par les Soviétiques, ce membre de la force policière reçut l'autorisation de la Gendarmerie royale, dans des circonstances et sous une surveillance bien précises, de rencontrer le principal agent, M. Vartanian, selon les instructions détaillées qu'il avait reçues des deux agents soviétiques. D'avril 1977 à aujourd'hui, il a rencontré secrètement l'agent soviétique en sept occasions.

● (1512)

Les douze autres citoyens soviétiques mêlés à cette opération étaient impliqués dans différentes activités accessoires comme

[M. Jamieson.]

le transport, la contre-surveillance et d'autres fonctions normales de surveillance hebdomadaire.

Ce cas s'est révélé un exemple typique d'opération d'un service de renseignements, y compris des systèmes compliqués de signaux, des mots de passe en code, des instruments de camouflage secret, le tout destiné à préparer les rencontres clandestines entre le membre de la GRC et l'agent soviétique.

A titre d'exemple, à plusieurs occasions, des directives sur film étaient transmises au membre de la Gendarmerie royale dans un bâton creux et dans des paquets de cigarettes truqués. Le membre de la GRC reçut instruction de l'agent d'obtenir des renseignements sur des sujets comme les méthodes utilisées par les services de sécurité de la GRC contre les services de renseignements soviétiques au Canada, des études de comportement sur le personnel de la GRC et certains détails concernant des cas de contre-espionnage de la GRC. En retour, le membre de la GRC remit aux Soviétiques des renseignements non secrets scrupuleusement choisis ou des données tout à fait fictives. Le fait qu'il ait reçu \$30,500 pour des renseignements sans valeur démontre l'importance que le service de renseignements soviétiques attachait à cette opération. Il est important que la Chambre se rende compte cependant que ce cas n'a d'aucune façon compromis la sécurité du Canada.

Cette tentative soviétique de recrutement n'en cause pas moins un souci sérieux à notre gouvernement. Son importance doit être analysée dans le contexte des mesures extraordinaires que les services de renseignements soviétiques étaient prêts à adopter pour corrompre un membre de la GRC. La sécurité du Canada n'a été touchée d'aucune autre façon dans ce cas. La preuve disponible dans cette opération démontre qu'elle était dirigée exclusivement contre la GRC.

La fermeté de l'attitude adoptée par le gouvernement dans ce cas rappellera à l'Union soviétique notre détermination de contre l'espionnage étranger. Le gouvernement regrette que des activités de cette sorte soient menées à un moment où des efforts sont tentés, avec l'appui du Canada et de l'Union soviétique, pour diminuer la tension internationale en surmontant la méfiance et en augmentant la confiance. Des opérations comme celles que j'ai révélées à la Chambre vont à l'encontre de cet objectif et représentent un recul sérieux de nos relations bilatérales. Cet incident et la décision que nous avons dû prendre aujourd'hui vont certainement contribuer à la tension dans nos relations avec l'Union soviétique. Néanmoins, le gouvernement du Canada continue d'attacher de l'importance aux relations entre le Canada et l'Union soviétique et espère que le gouvernement soviétique abonde dans le même sens.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, la déclaration dont vient de nous donner lecture le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) révèle une situation des plus révoltantes qui préoccupe vivement tous les députés. Avant de commenter brièvement ce rapport, je voudrais d'abord remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la faveur tout à fait exceptionnelle qu'il m'a faite ainsi qu'aux chefs des autres partis, je crois, car en plus de nous communiquer à l'avance le texte de sa déclaration, il nous a aussi personnellement donné quelques brèves explications sur l'essentiel de la déclaration.